

**John C. Doyle** *Appelant;*

et

**Le ministre du Revenu national** *Intimé.*

1978: 3 et 4 mai.

Présents: Les juges Martland, Ritchie, Dickson, Beetz et Pratte.

EN APPEL DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER DU  
CANADA

*Impôt sur le revenu — Fédéral — Année d'imposition 1954.*

POURVOI à l'encontre d'un arrêt de la Cour de l'Échiquier rendu le 30 septembre 1970 par le juge Gibson qui a rejeté en partie l'appel de l'appelant d'une décision de la Commission d'appel de l'impôt portant sur l'année d'imposition 1954 de l'appelant. Pourvoi rejeté.

*B. A. Crane, c.r., et J. C. Couture, c.r.,* pour l'appelant.

*A. Garon et W. Lefebvre,* pour l'intimé.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

LE JUGE MARTLAND—La plaidoirie soignée de l'avocat de l'appelant n'a pas réussi à nous persuader qu'il existe un motif valable d'accueillir ce pourvoi. Le pourvoi est rejeté avec dépens.

*Pourvoi rejeté avec dépens.*

*Procureurs de l'appelant: Gowling & Henderson, Ottawa.*

*Procureur de l'intimé: Roger Tassé, Ottawa.*